

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNES DE NEXON - JANAILHAC - SAINT JEAN LIGOURE - SAINT PRIEST LIGOURE -

REVISION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE NEXON - JANAILHAC SAINT PRIEST LIGOURE - SAINT JEAN LIGOURE

Par arrêté n° 97 du 10 décembre 2018, les communes de Nexon, Janailhac, Saint Jean Ligoure et Saint Priest Ligoure procéderont à une enquête publique sur le projet de révision de leur zonage d'assainissement pour une durée de 31 jours consécutifs du lundi 7 janvier 2019 au jeudi 7 février 2019 inclus. Monsieur Pierre GENET a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Limoges comme commissaire enquêteur.

La caractéristique principale du projet est d'étudier les solutions d'assainissement les mieux adaptées sur le territoire de ces communes, tout en prenant en compte les perspectives d'urbanisation. C'est la raison pour laquelle chaque commune disposera d'un dossier d'enquête publique propre.

Le projet portant sur le territoire de plusieurs villes, les conseils municipaux ont mandaté la ville de Nexon pour l'organisation d'une enquête publique unique.

Chaque ville mettra à disposition du public, le dossier d'enquête publique la concernant, du lundi 7 janvier 2019 au jeudi 7 février 2019 inclus aux jours et horaires suivants :

Mairie de Nexon :

Lundi-mardi-mercredi- jeudi : 8h30- 12 h / 14h-17h30

Vendredi : 8h30- 12 h / 14h-17h00

Samedi : 8h30-11h30

Mairie de Janailhac :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 9 h-12 h / 14h-17h

Samedi : 9h-12h

Mairie de Saint Jean Ligoure :

Lundi-mardi-jeudi : 15h- 18h

Vendredi-samedi : 9 h -12h

Mairie de Saint Priest Ligoure :

Lundi-mardi-vendredi : 9h-12h / 14h-16h30

Jeudi : 9h -12 h / 14h -18h15

Les dossiers d'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la Ville de Nexon www.nexon.fr ou sur le lien suivant : <http://www.nexon.fr/zonage-dassainissement-enquete-publique.html>

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Nexon les :

Lundi 07/01 : 9h/12h

Mercredi 23/01 : 14h/17h

Jeudi 07/02 : 14h30/17h30

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Janailhac les :

Lundi 07/01 : 14h/17h

Jeudi 07/02 : 9h/12h

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Saint Jean Ligoure les :

Mardi 15/01 : 15h/18h

Samedi 26/01 : 9h/12h

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Saint Priest Ligoure les :

Mardi 15/01 : 9h/12h

Vendredi 01/02 : 14h/16h30

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les signant sur un des registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

- soit en les adressant par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Nexon 6 place de l'Eglise 87 800 NEXON.

- soit en les adressant par voie électronique aux adresses suivantes :

Pour la Ville de NEXON : nexon.assainissement@orange.fr

Pour la Ville JANAILHAC : janailhac.assainissement@orange.fr

Pour la Ville de ST-PRIEST LIGOURE : stpriestligoure.assainissement@orange.fr

Pour la Ville de ST-JEAN LIGOURE : stjeanligoure.assainissement@orange.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observation à l'attention du commissaire enquêteur » et la Ville concernée.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux mairies de Nexon, Janailhac, Saint Jean Ligoure et Saint Priest Ligoure aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur les sites internet ci-dessus mentionnés, ainsi qu'à la Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.